ÉTAT DE LA PAUVRETÉ EN FRANCE 2026

D'APRÈS LES STATISTIQUES D'ACCUEIL 2025
DU SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE



DANS QUELLES MESURES LES DIFFICULTÉS D'ACCÈS À UN LOGEMENT STABLE ET DIGNE CONTRIBUENT-ELLES À LA PAUVRETÉ ?

Secours Catholique
Caritas France

EXTRAIT DU RAPPORT 2026
“COMPRENDRE LA PAUVRETÉ POUR MIEUX LA COMBATTRE”

Introduction

Dans quelles mesures les difficultés d’accès à un logement stable et digne contribuent-elles à la pauvreté ?

1. L’absence de logement est un marqueur fort de la pauvreté.
2. La précarité du logement est en hausse.
3. Au-delà de l’accès à un logement stable se pose la question du logement digne.



LIRE LE RAPPORT COMPLET

https://www.secours-catholique.org/m-informer/publications/etat-de-la-pauvrete-en-france-2026

8 QUESTIONS POUR MIEUX COMPRENDRE LA PAUVRETÉ

La stigmatisation est un processus par lequel une personne ou un groupe d'individus est étiqueté, dévalorisé ou exclu en raison d'une caractéristique particulière, comme une maladie, un handicap, une origine, une orientation sexuelle ou encore une situation économique ou professionnelle. Elle constitue une construction sociale qui s'appuie sur des préjugés, c'est-à-dire des opinions ou des jugements établis sans fondement ni connaissance réelle des situations vécues.

À partir des années 1980, la montée du chômage de masse et du chômage de longue durée a profondément transformé le regard porté sur les personnes privées d'emploi. Serge Paugam, sociologue, a notamment montré comment les situations de précarité peuvent conduire à des processus de « disqualification sociale[3] », dans lesquels les personnes concernées sont progressivement associées à des représentations négatives. Cette stigmatisation s'est peu à peu étendue aux personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion, notamment à partir des années 2000. Dans les discours publics, les personnes les plus pauvres sont régulièrement renvoyées aux figures de l'« assisté », du « profiteur » ou du « fainéant », souvent opposées à celles du « travailleur » et du « méritant ». ...

3. Serge Paugam, *La Disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, Puf (Quadrige), 1991.



© ELODIE PERRIOT / SCCF


PAS DE NOURRITURE
DANS LES CHAMBRES

··· Cette construction sociale de la pauvreté a également été alimentée par certains discours politiques. En 2007, en pleine campagne présidentielle, Nicolas Sarkozy affirmait vouloir être « le président de ceux qui se lèvent tôt », valorisant la figure du travailleur tout en renvoyant implicitement à une image négative celles et ceux qui sont éloignés de l'emploi. En 2011, Laurent Wauquiez, alors au ministère des Affaires étrangères dénonçait les minima sociaux et leurs allocataires en évoquant un « cancer de l'assistanat[4] ». En 2017, Emmanuel Macron qualifiait les personnes les plus pauvres de « gens qui ne sont rien[5] » et, en 2018, sa réponse à un jeune horticulteur au chômage – « Je traverse la rue, je vous en trouve [du travail][6] » – a illustré une vision selon laquelle l'accès à l'emploi relèverait principalement de la volonté individuelle, au risque d'occulter les réalités économiques et sociales qui pèsent sur les parcours de vie. Plus récemment, encore, le 7 janvier 2026, Bruno Retailleau, lors de la présentation de son programme pour l'élection présidentielle de 2027 annonçait « encourager le travail, décourager l'assistanat[7] ». Ces préjugés déjà trop nombreux sont malheureusement de plus en plus courants et de plus en plus violents.

Ces représentations ont des conséquences concrètes. Elles contribuent à diffuser une lecture biaisée des situations de pauvreté, fragilisent la cohésion sociale et renforcent le sentiment d'exclusion des personnes concernées. Elles participent également à une évolution des politiques publiques marquée, depuis plusieurs années, par une logique croissante d'« activation[8] » et de conditionnalité des droits, visant à renforcer les obligations de retour vers l'emploi. Les droits reculent, l'éligibilité se restreint et les sanctions des allocataires se durcissent.

Le résultat en est que tous les indicateurs de suivi de la pauvreté sont alarmants : le taux de pauvreté se maintient à un niveau historiquement élevé, l'intensité de la pauvreté continue à s'accroître, le taux de chômage repart à la hausse en 2025 après trois années de baisse. Et les acteurs du Secours Catholique témoignent eux aussi, année après année, de l'aggravation des situations de pauvreté des personnes rencontrées dans les lieux d'accueil. À travers leurs pratiques quotidiennes, les 59 800 bénévoles de l'association observent les conséquences concrètes de ces choix politiques sur plus d'un million de personnes accueillies chaque année.

Le 18 avril 2027, les Françaises et les Français seront appelés à élire leur prochain président ou leur prochaine présidente de la République. Dans ce contexte, alors que la protection sociale occupe une place croissante dans les débats publics, parfois au détriment des questions de pauvreté et de solidarité, il apparaît essentiel de contribuer à un débat constructif, fondé sur les faits et sur l'analyse des réalités vécues. C'est l'objectif de ce rapport « État de la pauvreté en France » : documenter les mécanismes actuels de pauvreté et les effets des politiques publiques, à partir des données statistiques recueillies par l'association complétées par le témoignage des personnes en situation de pauvreté. Nous avons choisi cette année de croiser ces constats avec les représentations des Français sur la pauvreté. À cette fin, nous avons commandé un sondage d'opinion auprès d'un panel représentatif de la population résidant en France métropolitaine (voir encadré) sur sa perception des formes de pauvreté.

Les résultats montrent que les Français portent un regard largement réaliste sur les enjeux de pauvreté : **80 % d'entre eux estiment que la pauvreté a augmenté au cours des dix dernières années et 68 % considèrent que les discriminations contribuent à créer de la pauvreté.** La solidarité nationale demeure également largement soutenue : 84 % des Français jugent normal que la société soit solidaire avec les personnes les plus pauvres. Ils attribuent prioritairement la responsabilité de la lutte contre la pauvreté aux pouvoirs publics (État et collectivités locales : 84 %), et dans une moindre mesure à la société civile (entreprises, familles, citoyens, associations : 55 %).

4. www.europe1.fr/politique/Wauquiez-l-assistanat-est-un-cancer-315908.
5. Phrase prononcée par Emmanuel Macron le 29 juin 2017, lors d'un discours dans le cadre de l'inauguration du campus de start-up Station F à Paris.
6. Phrase prononcée par Emmanuel Macron le 15 septembre 2018, lors des Journées européennes du patrimoine organisées au palais de l'Élysée.
7. www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2026/01/08/1-7-fois-le-smic-sans-travailler-le-calcul-acrobatique-de-bruno-retailleau-pour-denoncer-l-assistanat_6661053_4355770.
8. Les politiques publiques sociales dites d'« activation » visent à encourager ou obliger les personnes allocataires de prestations sociales à s'engager dans des démarches favorisant leur retour à l'emploi ou leur insertion sociale.

MÉTHODOLOGIE DU SONDAGE D'OPINION OPINIONWAY POUR LE SECOURS CATHOLIQUE

Afin de mieux comprendre les représentations et les perceptions des Françaises et des Français à l'égard de la pauvreté, le Secours Catholique a confié la réalisation d'un sondage d'opinion à OpinionWay.

Cette enquête a été menée auprès d'un échantillon de 2 008 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. L'échantillon a été constitué selon la méthode des quotas, afin de respecter la structure de la population française selon plusieurs critères sociodémographiques : le sexe, l'âge, la catégorie socioprofessionnelle, la taille d'agglomération et la région de résidence.

Les personnes interrogées ont répondu à un questionnaire auto-administré en ligne sur système Cawi (Computer Assisted Web Interview) entre le 16 et le 22 avril 2026. Cette période d'enquête s'inscrit dans un contexte international et économique particulier, marqué notamment par la guerre en Iran et par une forte inflation des prix de l'énergie. Ces éléments de contexte sont à prendre en compte dans l'interprétation des réponses, en ce qu'ils peuvent contribuer à façonner les perceptions et les préoccupations exprimées par les personnes interrogées.

Afin de garantir la qualité et la fiabilité de l'enquête, OpinionWay a appliqué les procédures et règles de la norme ISO 20252, qui encadrent les activités d'études de marché et d'opinion.

Les résultats présentés dans ce rapport doivent être interprétés en tenant compte des marges d'incertitude inhérentes à toute enquête par sondage. Pour un échantillon de 2 000 répondants, celles-ci s'établissent à environ 1 à 2,3 points.

Ce sondage apporte ainsi un éclairage complémentaire aux données recueillies par le Secours Catholique auprès des personnes rencontrées et accompagnées. Il permet de mettre en regard les perceptions de l'ensemble de la société avec les réalités vécues par les personnes en situation de pauvreté, afin de mieux comprendre les représentations qui entourent la pauvreté et les enjeux qu'elles soulèvent pour le débat public.

Si la conscience de la pauvreté et l'attachement à la solidarité restent forts pour les Français[9], il demeure indispensable de comprendre la pauvreté à travers toutes ses dimensions, d'en identifier les mécanismes, de décrire les facteurs et les déterminants socio-économiques qui la créent, l'entretiennent ou permettent de la réduire. À travers huit questions, ce rapport propose ainsi des éclairages, des analyses et des propositions pour mieux comprendre la pauvreté afin de mieux la combattre. ■

9. Sondage OpinionWay pour le Secours Catholique – Caritas France, « Les perceptions des Français à l'égard des différentes formes de pauvreté », mai 2026.

DANS QUELLES MESURES LES DIFFICULTÉS D'ACCÈS À UN LOGEMENT STABLE ET DIGNE CONTRIBUENT-ELLES À LA PAUVRETÉ ?

1. L'ABSENCE DE LOGEMENT EST UN MARQUEUR FORT DE LA PAUVRETÉ

La question du logement apparaît de plus en plus sensible en France aujourd'hui, particulièrement pour les populations les plus précaires. Le dernier rapport de la Fondation pour le logement des défavorisés[76] fait état d'une hausse du mal-logement, estimant en particulier à 350 000 le nombre de personnes sans domicile, un nombre probablement sous-estimé faute de données d'enquête récentes[77]. De fait, **l'urgence primordiale, pour une part croissante des personnes rencontrées par le Secours Catholique, est d'avoir un toit.**

Le lien entre logement – ou plutôt son absence, ou ses carences – et pauvreté est clairement identifié par les personnes interrogées dans le cadre du sondage OpinionWay pour le SCCF. Selon une large majorité de sondés, ne pas pouvoir se loger correctement correspond à l'image qu'ils se font de la pauvreté (79 % répondent « correspond tout à fait » ou « correspond plutôt »). Le logement est bien perçu comme un besoin essentiel : « Vivre à la rue » apparaît pour une majorité comme un marqueur de la pauvreté (52 % répondent : « Correspond tout à fait »), juste derrière : « Ne pas pouvoir se nourrir correctement », proposition pour laquelle 54 % répondent qu'elle « correspond tout à fait » à la représentation qu'ils se font de la pauvreté. C'est en particulier pour les sondés les plus aisés et les plus âgés, catégories aujourd'hui les plus « à l'abri » de la pauvreté et de la précarité du logement, que l'absence de logement, ou de logement « correct », renvoie à la question de la pauvreté. Les plus jeunes et les plus modestes, eux-mêmes davantage confrontés à la précarité du logement, sont moins enclins à associer difficultés à se loger ou vie à la rue et pauvreté.

Il est difficile de parler de logement lorsque les solutions ne sont ni pérennes ni stables, comme l'accueil dans les centres d'hébergement qui n'apportent aucune garantie. Elles peuvent être génératrices de dépendances, en cas d'hébergement par la famille ou les amis, ou encore tout simplement lorsqu'un toit manque, pour les personnes vivant à la rue ou dans des squats. Dans toutes ces situations, nous parlerons d'hébergement précaire, par opposition aux conditions de logement stable des locataires en logement social ou dans le secteur privé, des propriétaires, et des personnes accueillies en foyer.

2. LA PRÉCARITÉ DU LOGEMENT EST EN HAUSSE

En 2025 plus d'un tiers (36 %) des ménages rencontrés par le Secours Catholique n'ont pas de logement stable : c'est 10 points de plus qu'il y a dix ans. Les statistiques d'accueil révèlent une aggravation des situations d'extrême précarité relative au logement, avec la hausse de la part des ménages sans aucune solution d'hébergement : la part des ménages accueillis vivant à la rue ou dans des squats est passée de 4,8 % à 7,0 % entre 2015 et 2025.

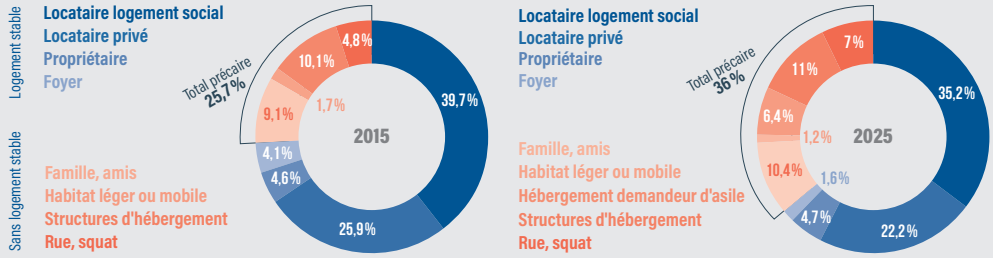
2.1. L'EXTRÊME PRÉCARITÉ TOUCHE AUSSI LES ENFANTS

En 2025, 18 % de ces ménages à la rue sont des familles avec enfants, une part similaire à celle relevée en 2015. Les données des appels au 115, centralisées

76. Fondation pour le logement des défavorisés, « L'état du mal-logement en France », rapport annuel n° 31, 2026.
77. Les dernières statistiques produites par l'Insee sur les sans-domicile remontent à 2012. Une nouvelle enquête a été réalisée en 2025 et les premiers résultats devraient être publiés à l'automne 2026.

GRAPHIQUE 33

Répartition par type de logement des ménages rencontrés (2015 et 2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Ménages rencontrés en 2015 ou 2025.
Lecture : En 2015, 4,8 % des ménages rencontrés vivent à la rue ou dans des squats, et 25,7 % des ménages rencontrés n'ont pas accès à un logement stable.

par la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement[78], confirment l'exposition des enfants au sans-abrisme. Au cours de l'année 2025, près de 9 500 demandes d'hébergement d'urgence sont enregistrées chaque semaine en moyenne, soit un tiers des demandes totales qui concernent des familles avec enfants.

« Il y a dix ans, c'était impensable qu'une femme enceinte reste dormir dehors. Mais aujourd'hui, c'est devenu une normalité de voir une femme et des enfants à la rue. Des lignes rouges ont sauté » (témoignage de Robert, bénévole, 59 ans, ancien responsable de la tournée de rue du Secours Catholique à Marseille, juillet 2025[79]).

Au-delà du sans-abrisme, et bien que relativement moins affectés par la précarité du logement que les autres types de ménage, 31,5 % des ménages avec enfants rencontrés en 2025 n'ont pas de logement stable. Cette statistique moyenne masque des situations très différentes en fonction de la nationalité et du statut administratif de la personne de référence du ménage.

78. www.info.gouv.fr/organisation/delegation-interministerielle-a-l-hebergement-et-a-l-acces-au-logement/les-donnees-detaillees-sur-le-recours-au-115.
79. www.secours-catholique.org/m-informer/paroles-de/robert-benevole-voir-une-femme-et-des-enfants-la-rue-est-devenu-une-normalite.

2.2. LES MÉNAGES DONT LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE EST ÉTRANGÈRE SONT LES PLUS AFFECTÉS PAR LA PRÉCARITÉ DU LOGEMENT EN RAISON NOTAMMENT DE L'INSTABILITÉ DE LEUR STATUT ADMINISTRATIF

Si la précarité du logement s'est accrue pour tous les ménages lors de la dernière décennie, elle reste beaucoup plus élevée parmi les ménages étrangers, et plus encore pour ceux qui n'ont pas de statut légal stable ou sont en attente d'une décision de l'administration. En 2025, 15 % des ménages français rencontrés sont en situation d'hébergement précaire – voire, pour certains, sans aucune solution d'hébergement, soit plus de 2 points de plus qu'il y a dix ans. Parmi les ménages étrangers dont la personne de référence dispose d'un statut administratif stable, 28,4 % n'ont pas de logement stable, une proportion également en hausse de 2 points en dix ans. Enfin, les conditions d'hébergement précaires, dont le sans-abrisme, concernent l'immense majorité des ménages étrangers sans statut stable (82,2 % en 2025, un pourcentage en hausse de 7 points en dix ans).

Pour une majorité de ménages étrangers rencontrés, l'hébergement précaire représente une forme de passage obligé, avant une éventuelle stabilisation, en lien avec l'obtention d'un statut administratif stable. La part de ménages dont la personne de référence est de nationalité

étrangère rencontrés en situation d'hébergement précaire décroît ainsi avec le nombre d'années passées en France. **Toutefois, même après vingt ans de présence sur le territoire, les ménages étrangers rencontrés en 2025 sont moins fréquemment en logement stable que les ménages français et ont un niveau de vie médian inférieur d'environ 30 % (583 euros contre 800 euros).**

2.3. L'EMPLOI NE PROTÈGE PAS NÉCESSAIREMENT CONTRE LA PRÉCARITÉ DU LOGEMENT

En 2025, 8,5 % des ménages rencontrés dont la personne de référence est française et en emploi n'ont pas de logement stable. La part de ces ménages ayant un emploi mais contraints de recourir à des solutions d'hébergement précaires atteint 18,8 % pour les étrangers disposant d'un statut administratif stable, et s'élève à plus de la moitié des ménages étrangers en attente d'une réponse de l'administration ou déboutés. Pour ces derniers, le travail protège d'autant moins contre la précarité du logement que, pour plus d'un quart (26 %) d'entre eux, faute de documents administratifs, l'emploi occupé est dans le secteur informel.

Parmi les ménages en situation d'hébergement précaire, les demandes liées à la recherche de logement augmentent sur la période (passant de 2,7 % en 2015 à 4,9 % en 2025), mais restent faibles. La majorité de ces ménages se tournent en priorité vers l'association pour des demandes alimentaires (50,7 %), d'écoute (37,5 %), ou de vêtements (22,7 %).

2.4. LA PART DU LOGEMENT SOCIAL RECULE

Corollaire de la hausse de la précarité du logement parmi les ménages rencontrés, la part des locataires dans le secteur social a baissé de près de 5 points entre 2015 et 2025. En 2025, 35,2 % de l'ensemble des ménages rencontrés vivent dans un logement social. Parmi les ménages dont la personne de référence est française, 45 % sont locataires d'un logement social. La part de ménages en logement social atteint 50 % pour les ménages dont la personne de référence est de nationalité étrangère et dispose d'un statut administratif stable. Pour autant, la part légèrement plus élevée de locataires du secteur social parmi ces derniers s'explique par des caractéristiques démographiques et une localisation géographique différente. Une analyse multivariée menée sur le sous-échantillon des ménages français, et étrangers à statut administratif stable, révèle qu'à niveau de vie, nombre d'enfants et localisation – rurale ou urbaine – similaires, les ménages étrangers rencontrés sont moins susceptibles que les ménages français de vivre en logement social.

Les ménages étrangers en attente d'une réponse de l'administration quant à la régularisation de leur situation administrative ont des situations d'hébergement beaucoup plus précaires : 28 % sont dans un centre d'hébergement en lien avec une demande d'asile, 22 %, dans un autre centre d'hébergement, 16 % sont hébergés par la famille ou des amis. Les ménages déboutés dans leur demande par l'administration sont quant à eux encore davantage poussés vers la marginalité et les solutions de fortune : 29 % doivent compter sur la famille ou des amis, ils sont moins de 10 % à être dans un hébergement pour les demandeurs d'asile et 14 % sont à la rue.

3. AU-DELÀ DE L'ACCÈS À UN LOGEMENT STABLE SE POSE LA QUESTION DU LOGEMENT DIGNE

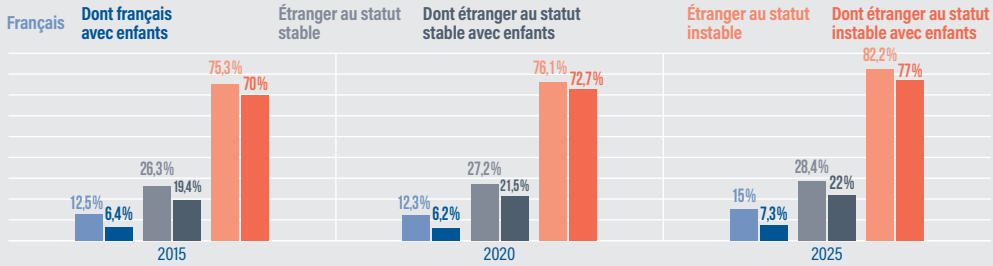
La problématique du mal-logement prend différentes formes, et englobe non seulement l'absence de logement mais aussi les expériences de logement mal adapté à la taille du ménage ou aux situations de handicap, et tous les habitats dégradés (insalubrité, vétusté, manque d'isolation, etc.)[80]. Les données statistiques recueillies par les équipes du SCCF ne permettent pas de quantifier toutes ces facettes du mal-logement. En revanche, elles témoignent du poids croissant des charges associées au logement dans le budget très serré des ménages rencontrés, à travers les demandes exprimées par les ménages d'une part, et l'existence d'impayés.

Ainsi, **parmi les ménages rencontrés en 2025 qui disposent d'un logement stable, plus d'un quart (26,6 %) expriment une demande d'aide pour régler le loyer et/ou des factures d'eau ou d'énergie, contre 23,5 % dix ans plus tôt.** Une décomposition par type de logement montre que cette hausse des demandes liées au coût du logement est tirée par les ménages locataires du parc social : 28,1 % d'entre eux formulent une demande d'aide en lien avec le logement ou les factures, contre 22,9 % dix ans plus tôt. À l'inverse, en 2025, un peu moins

80. Fondation pour le logement des défavorisés, « L'état du mal-logement en France », rapport cité.

GRAPHIQUE 34

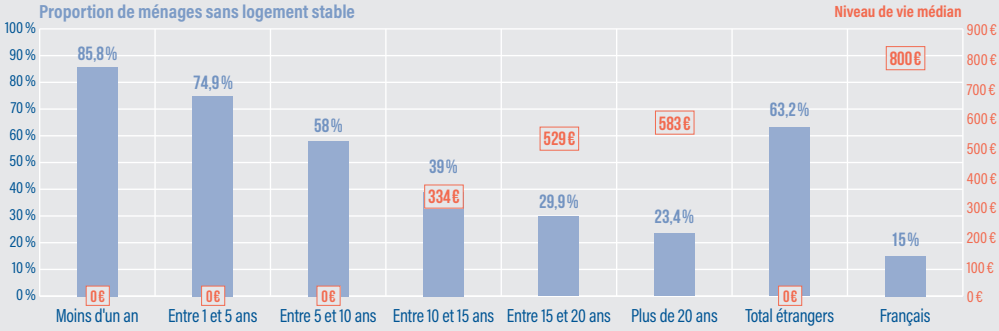
Évolution de la part des ménages sans logement stable selon la nationalité, le statut administratif et la présence d'enfants (2015, 2020 et 2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Ménages rencontrés en 2015, 2020 ou 2025. Nationalité et statut administratif de la personne de référence du ménage.
Lecture : En 2015, 12,5 % des ménages dont la personne de référence est de nationalité française ne disposent pas de logement stable. Parmi les ménages dont la personne de référence est de nationalité française comportant un ou des enfants, 6,4 % n'ont pas de logement stable.

GRAPHIQUE 35

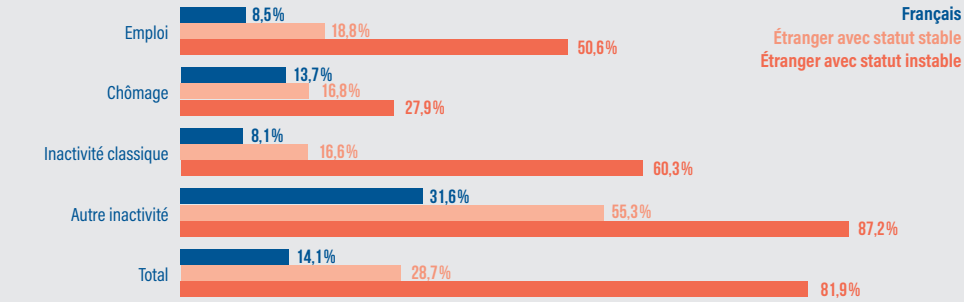
Précarité du logement et niveau de vie selon la nationalité et la durée de présence en France en 2025



Source : Secours Catholique.
Champ : Ménages rencontrés en 2025. Nationalité et statut administratif de la personne de référence du ménage.
Lecture : En 2025, 85,8 % des ménages dont la personne de référence est de nationalité étrangère vivant en France depuis moins d'un an n'ont pas accès à un logement stable. Plus de la moitié d'entre eux n'ont aucune ressource (niveau de vie médian nul).

GRAPHIQUE 36

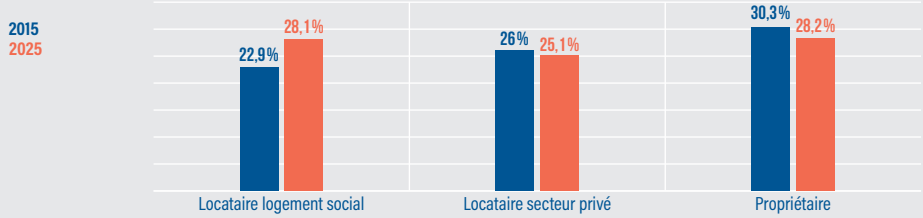
Précarité du logement et statut d'activité, par nationalité et statut administratif en 2025



Source : Secours Catholique.
Champ : Ménages rencontrés en 2025. Nationalité et statut administratif de la personne de référence du ménage.
Lecture : En 2025, 8,5 % des ménages dont la personne de référence est de nationalité française et en emploi n'ont pas accès à un logement stable.

GRAPHIQUE 37

Demandes exprimées en lien avec le coût du logement selon le statut d'occupation pour les ménages rencontrés en logement stable (2015 et 2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Ménages en logement stable rencontrés en 2015 ou 2025 à l'exclusion des ménages en foyer ou établissement médico-social.
Lecture : En 2015, 22,9 % des ménages en logement stable rencontrés expriment une demande relative au coût du logement ou aux factures.

de demandes d'aide sont exprimées par les ménages propriétaires, réduisant l'écart observé en 2015 entre les différents types d'occupation, ainsi qu'entre locataires des parcs public et privé. Les niveaux de vie de ces différentes catégories de ménages, une fois prise en compte l'inflation, sont très similaires et remarquablement stables au cours de la dernière décennie. Le niveau de vie médian stagne ainsi autour de 800 euros (en euros 2025) tout au long de la période, et reste très insuffisant pour faire face au coût croissant du logement et des charges qui lui sont associées.

3.1. LE COÛT DU LOGEMENT CONTRIBUE À L'ENDETTEMENT DES MÉNAGES

Alors que la proportion de ménages rencontrés en logement stable faisant face à des impayés avait baissé entre 2015 et 2020 (passant de 56 % à 50 %), elle est repartie à la hausse au cours des dernières années. En 2025, 60,9 % de ces ménages sont endettés. Les impayés liés au coût du logement ont particulièrement augmenté depuis 2019-2020 et concernent aujourd'hui plus de 4 ménages en logement stable sur 10. La hausse des impayés concernant les factures d'énergie a été particulièrement marquée entre 2023 et 2024, en lien avec la forte hausse du prix du gaz et de l'électricité (+ 70 % et + 45 %, respectivement entre 2021 et 2024 selon l'Ademe)[81].

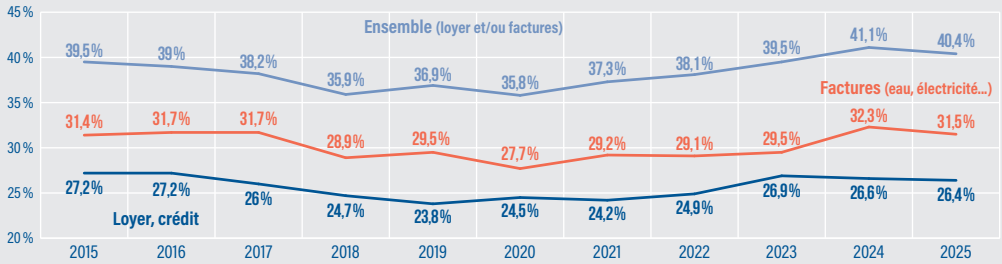
81. https://batizoom.ademe.fr/indicateurs/prix-des-energies-pour-les-menages.

3.2. LE MAL-LOGEMENT CROÎT DAVANTAGE EN ZONE URBAINE

Au cours de la dernière décennie, les difficultés d'accès à un logement ont augmenté partout, à l'exception des périphéries urbaines, mais plus fortement en ville qu'en zone rurale. Cette hausse n'est pas uniquement explicable par la part croissante de ménages étrangers sans statut administratif stable, rencontrés quasi exclusivement en ville. **Une analyse restreinte aux ménages dont la personne de référence est de nationalité française montre qu'entre 2015 et 2025 l'écart s'est ainsi creusé entre centres urbains et zones rurales avec une proportion de ménages sans logement stable proche de 20 % dans les premiers, contre moins de 10 % dans les secondes.** La question du logement est étroitement liée à celle de la précarité énergétique, rendue plus sensible par les hausses successives du prix de l'énergie, conséquences des récentes guerres et crises ; elle renvoie également au rapport au territoire et à la mobilité. **Si l'accès à un logement est une problématique plus urbaine, les charges liées à l'entretien du logement et les coûts de mobilité associés à un logement à l'écart des grandes agglomérations, des bassins d'emploi et des services sont des problématiques plus souvent rencontrées en milieu rural.** Néanmoins au cours des dernières années un basculement s'est opéré : les impayés et demandes pour faire face au coût croissant du logement ont augmenté pour les ménages rencontrés en milieu urbain, tandis qu'ils ont eu tendance à baisser en zone rurale.

GRAPHIQUE 38

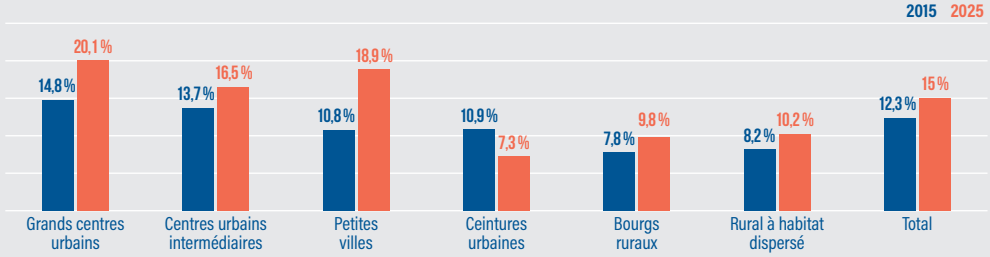
Part des ménages en logement stable avec des impayés liés au logement (2015-2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Ménages en logement stable.
Lecture : En 2015, 27,2 % des ménages en logement stable rencontrés ont des impayés de loyer ou de crédit immobilier.

GRAPHIQUE 39

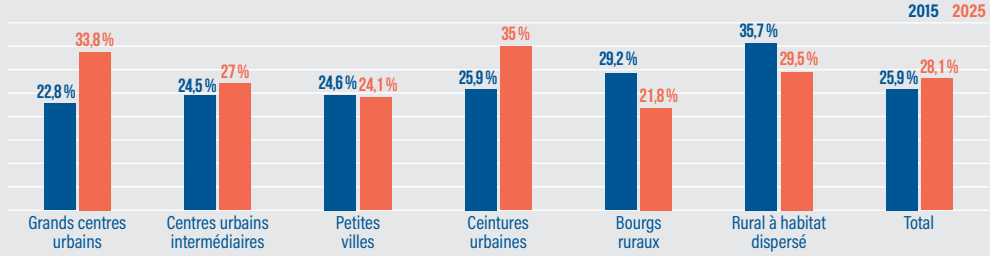
Proportion de ménages français sans logement stable selon le type de territoire (2015 et 2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Ménages rencontrés en 2015 ou 2025 et dont la personne de référence est de nationalité française. La décomposition par type de territoire repose sur la grille de densité de l'Insee à 7 niveaux, les niveaux 6 et 7 étant regroupés faute d'un nombre suffisant d'observations.
Lecture : En 2025, 20,1 % des ménages rencontrés dans les grands centres urbains et dont la personne de référence est de nationalité française n'ont pas accès à un logement stable.

GRAPHIQUE 40

Proportion de ménages français exprimant une demande relative au coût du logement selon le type de territoire (2015 et 2025)



Source : Secours Catholique.
Champ : Ménages en logement stable rencontrés en 2015 ou 2025 et dont la personne de référence est de nationalité française. La décomposition par type de territoire repose sur la grille de densité de l'Insee à 7 niveaux, les niveaux 6 et 7 étant regroupés faute d'un nombre suffisant d'observations.
Lecture : En 2025, 33,8 % des ménages rencontrés dans les grands centres urbains et dont la personne de référence est de nationalité française expriment une demande relative au coût du logement ou des factures (eau, électricité, gaz, etc.).

Alors qu'il y a bientôt vingt ans que la loi instaurant un droit au logement opposable (Dalo) a été votée, le mal-logement, et en particulier sa manifestation extrême, le sans-abrisme, poursuit sa progression en France. L'absence de logement constitue pourtant une étape cruciale du basculement dans la précarité extrême. Service de première nécessité, le logement ne devrait pas être un luxe. Or la hausse du coût du logement et des charges qui lui sont associées (chauffage, eau, électricité) représente un poids croissant dans les budgets des ménages, susceptible de faire basculer les plus fragiles d'entre eux dans la pauvreté. Entre droit bafoué et charges croissantes, le logement joue un rôle central dans la progression de la pauvreté en France.

COMPRENDRE LA PAUVRETÉ POUR MIEUX LA COMBATTRE

Le mal-logement est à la fois un marqueur et un facteur de pauvreté : l'absence de logement stable peut faire basculer les personnes dans une précarité extrême, tandis que la pauvreté rend l'accès et le maintien dans un logement plus difficiles. Les situations d'hébergement précaire progressent et touchent particulièrement les ménages étrangers, les familles et les personnes les plus vulnérables. Même lorsqu'un logement stable est assuré, le coût du logement et des charges pèse de plus en plus lourd sur des budgets déjà très contraints et peut conduire à l'endettement. Le logement joue ainsi un rôle central dans les trajectoires de pauvreté et peut alimenter une véritable dynamique de précarisation entre difficultés économiques et précarité résidentielle.

Pour stopper la triste escalade du sans-abrisme et du mal-logement dont il est témoin depuis une décennie, le Secours Catholique demande d'une part de relancer la production de logements sociaux en adoptant une loi sanctuarisant la production d'au moins 150 000 logements par an, dont 60 000 très sociaux, en lançant un troisième plan quinquennal « Logement d'abord » pour faciliter l'accès rapide au logement des personnes sans domicile et en renforçant et faisant appliquer l'article 55 de la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) afin de favoriser la mixité sociale sur l'ensemble du territoire français.

Le Secours Catholique demande aux pouvoirs publics de mettre fin au sans-abrisme en réhaussant immédiatement les capacités d'hébergement de 50 000 nouvelles places, en lançant une commission d'enquête parlementaire sur les pratiques de priorisation des demandes d'hébergement d'urgence et de fin de prise en charge. L'instauration d'un vaste plan d'humanisation des structures d'hébergement pour garantir des conditions d'accueil dignes et le développement d'accueils de jour et d'autres services de veille sociale favoriseraient l'accès des personnes sans domicile à des biens et services essentiels.

De plus, la lutte contre la cherté du logement doit être enclenchée en rendant le dispositif d'encadrement des loyers obligatoire dans l'ensemble des marchés immobiliers en tension, en permettant aux territoires volontaires d'expérimenter l'encadrement des prix du foncier, en soutenant le développement des offices fonciers solidaires (OFS) et en accélérant l'accession sociale à la propriété.

Enfin, afin d'éviter que les charges liées au logement soient un facteur de précarisation des ménages aux ressources les plus modestes, il est essentiel de revoir les dispositifs de soutien à ces ménages. Le Secours Catholique demande une revalorisation du chèque énergie jusqu'à 700 euros afin qu'il couvre une part réellement significative des dépenses énergétiques, un élargissement de son accès aux 30 % des ménages les plus modestes et la garantie de son attribution effective à tous les ménages éligibles, y compris en colocation ou en situation de logement atypique. Au-delà de ces mesures d'urgence, il est essentiel d'agir sur les facteurs structurels de la précarité induite par le logement en accélérant la rénovation des passoires thermiques pour arriver à l'objectif de 700 000 rénovations globales et performantes par an, en levant les freins pour les propriétaires très modestes et modestes (diminution du reste à charge, augmentation de l'avance des aides).